

I – La Préparation pendant l'année de l'EAF

- L'équipe de direction

- Informe l'équipe pédagogique que :
 - Le fait de ne pas parler le français est une situation transitoire qui va évoluer.
 - L'élève a besoin d'un temps d'adaptation mais qu'il peut, dès les premiers temps, être mis en activité.
- Adapte le parcours de l'élève en organisant, éventuellement et par exemple, une classe de première en deux ans (1^{ère} année qui se focalise principalement sur l'EAF ; 2nde année qui mise sur les autres disciplines, en particulier dans les filières technologiques).
- Anticipe une éventuelle difficulté administrative (pièces d'identité acceptables) auprès des administrations compétentes (L'Education Nationale n'est pas compétente pour juger de la régularité de ces pièces).
- Informe le jury de l'épreuve orale de la situation linguistique de l'élève.
- Informe, par le biais d'un courrier, le président du jury du baccalauréat pour les délibérations.

- Le professeur de lettres

- En tant que professeur de langue vivante, il conçoit l'EAF comme une tâche langagière complexe : écoute / production (orale ou écrite) / parler en interaction (saluer, répondre à une question, etc.) ou en continu (compte-rendu, explication, etc.)¹. L'élève apprend ainsi le français tout en préparant son examen.
- Il met en place différentes modalités d'étayage dans son cours : l'élève a la possibilité d'enregistrer le cours ; de disposer au choix de la trame dactylographiée du cours du professeur ou de notes complètes et lisibles prises par un(e) camarade ; d'utiliser un dictionnaire (bilingue ou monolingue) ; de bénéficier de tutorats internes (notes ou documents réalisés par d'autres).
- Il met en place des modalités pédagogiques particulières : il encourage et favorise la recherche de traductions (éditions bilingues ou monolingues) en langue de scolarisation antérieure des œuvres intégrales ou des extraits du corpus de l'EAF, la rédaction de fiches (biographies, etc.) qui peuvent être bilingues. Le recours aux versions audio des œuvres littéraires est particulièrement recommandé (www.litteratureaudio.com, par exemple).
- Dans le bulletin, il écrit en toutes lettres la situation d'EANA ; évalue et note obligatoirement et exclusivement les progrès (et non les manques ou les insuffisances) quitte à préciser qu'il s'agit de compétences partielles.
- Il encourage l'élève à posséder une clef USB réservée exclusivement à l'examen (documents Word, OpenOffice et « son »).

¹. Se référer au CECRL.

II – Le descriptif

- Une liste allégée et adaptée

- Limitée à deux ou trois objets d'études en fonction des séries (12 textes pour les séries générales et 9 textes pour les séries technologiques).
- Les séquences présentées ne sont pas tronquées, c'est-à-dire qu'elles sont complètes et non allégées. Certains textes moins accessibles peuvent être déplacés de la rubrique « lectures » vers la rubrique « activités complémentaires ».
- Le critère d'accessibilité d'un texte relève prioritairement de l'appréciation du professeur de Lettres (archaïsmes de la langue, implicites culturels, etc.).
- La liste intègre les œuvres bilingues et en indique les références précises.
- La liste peut intégrer, au titre des lectures cursives, des textes connus de l'élève en langue de scolarisation antérieure (titre traduit) et sur lesquels il pourrait s'exprimer en français. Au plan symbolique, un tel texte inclus dans chaque séquence valoriserait la culture et les compétences de l'élève.
- La version définitive du descriptif est arrêtée par le professeur de Lettres après un entretien avec l'élève au cours duquel il prend en compte les goûts, les ressources et son aisance sur certaines séquences plutôt que sur d'autres (les dernières séquences ne sont pas nécessairement les mieux comprises).

- Une liste clairement signalée :

- Ajouter en toutes lettres sur le descriptif : « Elève allophone nouvellement arrivé en France en inclusion scolaire dans un lycée ».
- La faire obligatoirement viser par un IA-IPR de Lettres (signature sous la mention « vu et validé sur le plan pédagogique »), en plus de la signature de l'enseignant et du visa du proviseur.

III – Les épreuves de l'oral et de l'écrit

- L'épreuve orale

- Un travail de lecture à haute voix des textes présentés à l'EAF est essentiel : pour s'y préparer, fournir à l'élève une version sonore des textes stockée sur la clef USB de l'élève. Ce dernier peut ainsi s'entraîner à lire les textes à haute voix en autonomie (prononciation, prosodie, rythme, etc.). Les éventuels besoins de correction phonétique sont signalés au professeur de FLE-FLS.
- Pour la deuxième partie de l'épreuve : donner un modèle de production en interaction réelle (oral blanc, colle, enregistrement vidéo).
- Prévoir une épreuve d'oral blanc que l'élève passe avec un autre professeur de lettres que le sien.

- L'épreuve écrite.

- Travailler exclusivement la dissertation (les autres exercices offrent trop de variété pour être travaillés sur un temps très court).
- Créer une fiche « dissertation » : la structure détaillée d'une dissertation (cet exercice qui appartient à la culture scolaire française est très loin d'être universel).
- Entraîner l'élève à cet exercice: le laisser composer avec tout l'étayage prévu. En aide personnalisée, par exemple, se concentrer sur la forme. Au besoin, proposer une version oralisée corrigée (fichier son) pour faciliter la révision.